

MALADIES INFECTIEUSES ANIMALES : SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE EN SUISSE EN 1992

K.D.C. STARK [1] et Ruth HAUSER [2]

RESUME

Texte, tableaux et figures présentent la situation épidémiologique des maladies infectieuses animales en Suisse au cours de l'année 1992. Il n'y a pas été décelé de cas de maladies de la liste A de l'O.I.E.. La situation épidémiologique est toujours favorable en ce qui concerne la rage, l'IBR-IPV, la leucose bovine, la tuberculose, la brucellose, la métrite contagieuse équine et la maladie d'Aujeszky. C'est dans le seul cas de la l'encéphalopathie spongiforme bovine, qu'il a été constaté une fréquence de cas plus élevée que par le passé. Les auteurs présentent par ailleurs le système EQUINELLA de déclaration volontaire en vue de la gestion des maladies infectieuses des chevaux.

SUMMARY

The paper presents the epidemiologic situation for infectious diseases in animals in Switzerland during 1992, using tables and figures. No cases of O.I.E. list A diseases have been reported. For rabies, IBR, EBL, tuberculosis, brucellosis, CEM and Aujeszky's disease, the favourable situation of the preceding years could be maintained. Only BSE cases have been reported more frequently than before. The voluntary reporting system EQUINELLA for monitoring of infectious equine diseases is described.

I - INTRODUCTION

L'appréciation correcte des données ci-après concernant la situation épidémiologique des maladies infectieuses en Suisse exige le rappel de quelques données générales sur le cheptel et les exploitations de notre pays. Le tableau I donne un aperçu global.

Tableau I : Cheptels d'animaux de rente en Suisse au 22.04.92 [1]

	TOTAL DES BOVINS	VACHES	CHEVAUX	PORCS	MOUTONS	CHEVRES	VOLAILLES	
							POULETS DE CHAIR	AUTRES
1988	1.837.000	797.700	49.200	1.940.900	366.800	72.200	2.511.500	3.844.300
1989	1.850.300	805.500	48.100	1.869.400	370.900	69.400	2.332.000	3.592.700
1990	1.855.200	795.100	45.300	1.787.000	395.200	68.300	2.019.900	3.801.900
1991	1.828.900	794.500	49.000	1.722.600	409.400	65.200	2.198.600	3.309.600
1992	1.782.600	780.500	51.700	1.705.700	414.700	58.200	2.095.600	3.245.300
Cheptels 1992	64.000		16.000	24.700	20.600	9.300	38.000	

[1] Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI), CH-3147 Mittelhäusern, Suisse

[2] Office Vétérinaire Fédéral, CH-3097 Berne-Liebefeld, Suisse

II - RAGE

En 1967 la rage est réapparue en Suisse. Depuis 1978, on réalise annuellement des campagnes de vaccination des renards. Le programme en question tient compte des zones épidémiologiques dans lesquelles apparaît la maladie, système qui a permis de repousser régulièrement la maladie hors de Suisse au cours des dernières 10 années (figure 1).

Les nouveaux cas apparaissent principalement le long de la frontière nord-ouest du pays (figure 2). La figure 3 montre les zones de distribution, en automne 1992, des appâts en vue de vacciner les renards.

Figure 1 : Nombre de cas de rage de 1984 à 1992

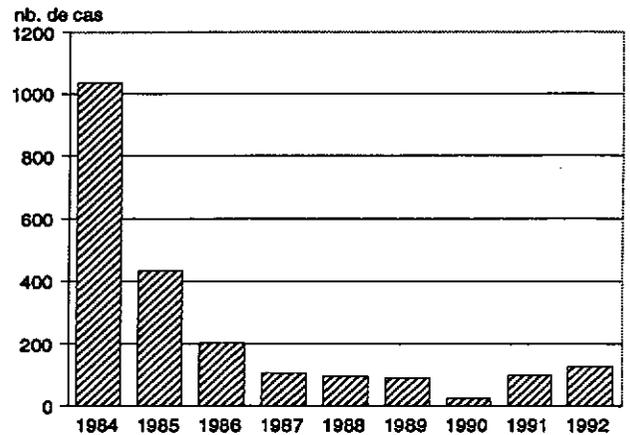


Figure 2 : cas de rage 01.01.92 - 31.12.92

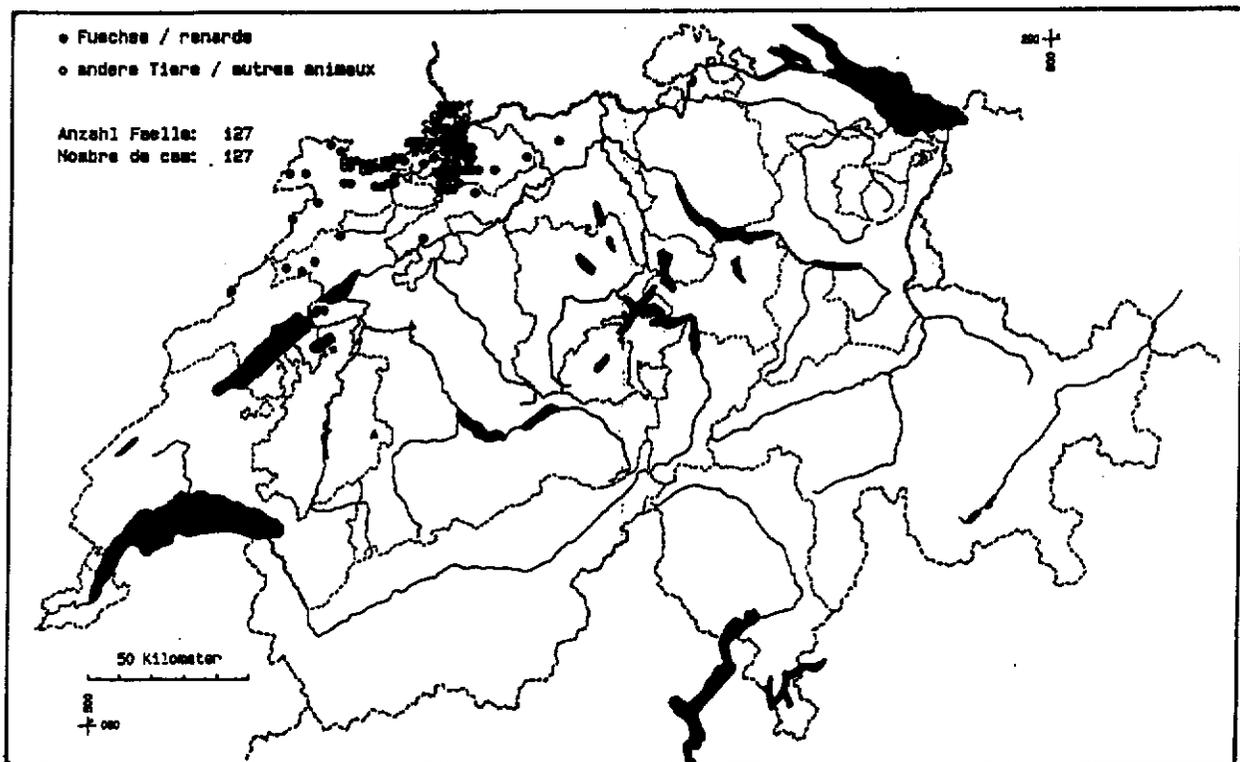
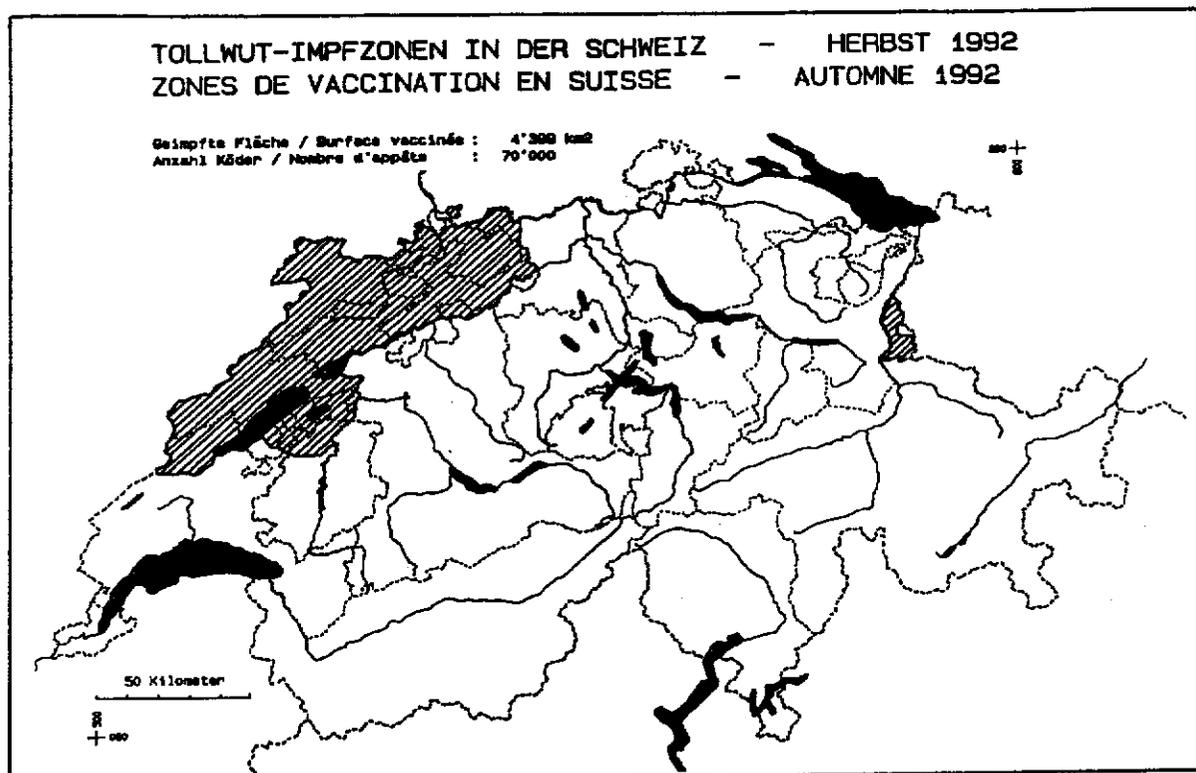


Figure 3 : Zones de vaccination - automne 1992



Le Centre suisse de la rage a procédé à 2.642 examens en 1992, dont 127 positifs [2].

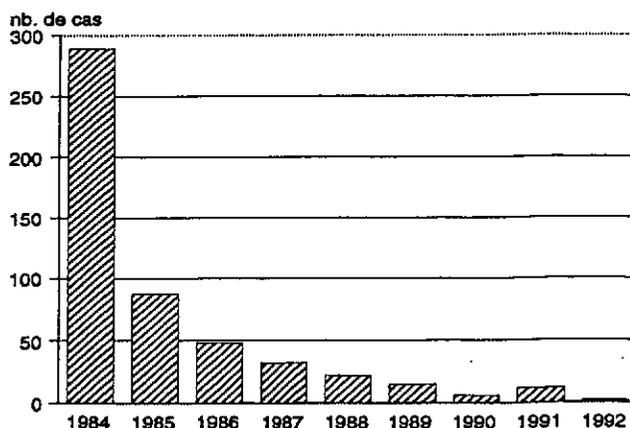
**III - IBR-IPV
(RHINOTRACHEITE INFECTIEUSE
DES BOVIDES-VULVOVAGINITE PUSTULEUSE INFECTIEUSE)**

Il existe depuis 1983 en Suisse un programme d'éradication de l'IBR-IPV. Tous les troupeaux de vaches laitières sont examinés annuellement à l'aide de tests sérologiques (sang et lait). Des tests sont de plus effectués sur les animaux des exploitations d'engraissement, ainsi que l'ensemble des taureaux d'élevage. Les animaux positifs sont éliminés et leur exploitation de provenance est mise sous interdit jusqu'à ce que les tests sanguins de tous les animaux présentent des résultats sérologiques négatifs.

Par suite de la plus grande fréquence des examens, le nombre de cas a commencé par augmenter. On constate cependant ensuite une baisse continue; deux seuls cas ont été déclarés en 1992 (figure 4) et l'incidence annuelle de la maladie est inférieure à 0.01 %. Cette évolution favorable et le coût prononcé des examens fait

envisager le passage à un examen par échantillonnage des exploitations.

Figure 4 : Nombre de cas d'IBR-IPV en Suisse de 1984 à 1992

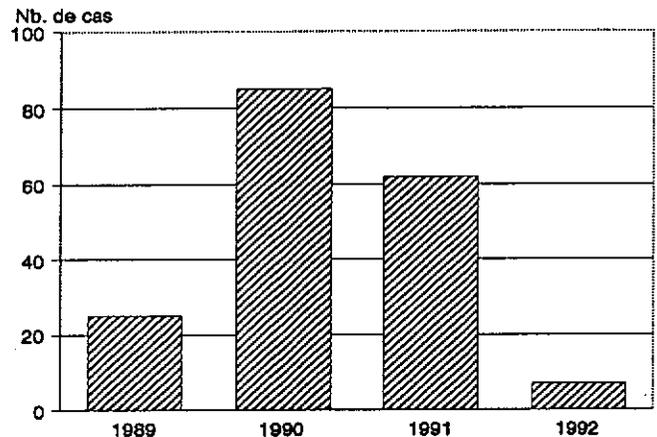


IV - L.B.E. (LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE)

Alors que l'introduction d'un programme de surveillance remonte au début des années 80, le premier cas de L.B.E. a été diagnostiqué en 1985. Depuis 1990, toutes les vaches en lactation sont contrôlées une fois par année par examen sérologique du lait. Les animaux positifs sont éliminés et l'exploitation infectée mise sous interdit jusqu'à ce que tous les animaux aient été contrôlés deux fois avec résultat négatif.

Peu après le début des examens systématiques, le nombre des cas enregistrés a augmenté pour ensuite régulièrement diminuer (figure 5). 7 cas ont été identifiés en 1992 et seules trois exploitations étaient encore sous séquestre pour cause de leucose en fin d'année. L'incidence annuelle est donc inférieure à 0.01%. L'étude des cas déclarés a par ailleurs montré que moins de trois animaux étaient généralement touchés par exploitation.

Figure 5 : Nombre de cas de L.B.E. en Suisse de 1989 à 1992



Comme dans le cas de l'IBR-IPV, la situation épidémiologique favorable et les frais d'examen élevés ont fait envisager un passage à l'examen par échantillonnage des troupeaux.

V - BRUCELLOSE ET TUBERCULOSE

Selon les critères du code zoo-sanitaire international de l'O.I.E., notre pays est déclaré libre de tuberculose bovine depuis 1959 et libre de brucellose bovine depuis 1969.

Ces maladies sont surveillées comme suit:

TUBERCULOSE

- a. Toutes les carcasses sont contrôlées à l'abattage, lors de l'inspection obligatoire des viandes;
- b. Dans certaines régions, on tuberculine annuellement 3000 exploitations.

BRUCELLOSE:

- a. Toutes les enveloppes foetales provenant d'avortements sont examinées;
- b. Plus de 50% de toutes les exploitations subissent chaque année un examen sérologique du lait.

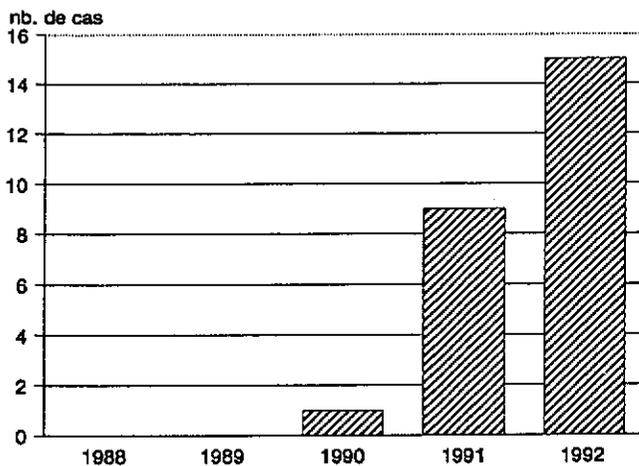
Pour la quatrième année consécutive, il n'a été constaté aucun cas de brucellose sur des bovins. 9 cas de tuberculose ont encore été enregistrés depuis 1987 (1992: aucun cas déclaré). L'incidence de ces deux maladies est sous le seuil des 0.001%.

Depuis plus de 5 ans, on n'a plus enregistré un seul cas de brucellose parmi les chèvres et les moutons.

VI - E.S.B. (ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE)

Le premier cas d'E.S.B. a été diagnostiqué en 1990. Depuis, ces cas se sont multipliés dans l'ensemble de la Suisse (figure 6).

Figure 6 : Nombre de cas d'E.S.B. de 1990 à 1992.



La maladie a toujours frappé des animaux isolés, dont l'âge était en moyenne de 4 ans et 10 mois. Concernant la contamination, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste en une importation de l'agent infectieux avec la farine de viande et d'os.

Les mesures actuelles de lutte contre la maladie sont les suivantes:

- Interdiction d'importation de farine de viande et d'os provenant d'Angleterre
- Interdiction d'alimenter les animaux avec de la farine de viande et d'os
- Interdiction de mettre sur le marché certains organes de bovins âgés de plus de 6 mois
- Les animaux contaminés doivent être abattus et incinérés.

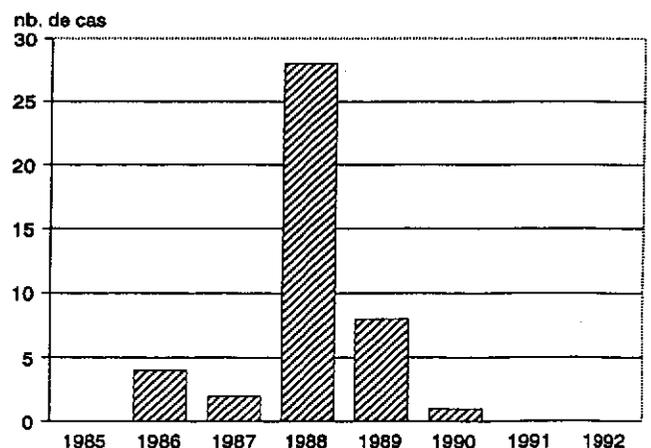
On prévoit une diminution des cas à partir de 1995-96.

VII - MALADIE D'AUJESZKY

Le premier cas de maladie d'Aujeszky est apparu en 1972 et la déclaration obligatoire a été introduite en 1976. Depuis cette date, tous les animaux séropositifs sont éliminés avec l'assistance de l'Etat. Le dernier cas clinique date de 1982. Environ 40.000 analyses sérologiques de porcs d'élevage abattus ont été effectuées entre 1985 et 1992, ce qui a permis de détecter et d'assainir les exploitations présentant des cas positifs. La loi ne prévoit pas à l'heure actuelle de dépistage sur le plan national.

Comme l'année précédente, 1992 n'a connu aucun cas de maladie d'Aujeszky (figure 7).

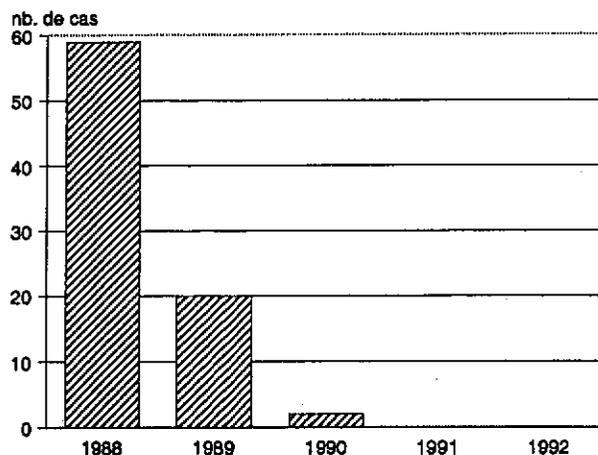
Figure 7 : Nombre de cas de maladie d'Aujeszky. Période 1985-1992



**VII - M.C.E.
(METRITE CONTAGIEUSE EQUINE)**

Un premier cas isolé chez une jument saillie à l'étranger a été détecté en 1986. En 1988 la maladie a éclaté au début de la saison de monte. Des mesures immédiates ont été prises (déclaration obligatoire, examen des reproducteurs avant saillie, exclusion de la monte des animaux infectés jusqu'à guérison prouvée) et ont permis d'enrayer la propagation de la M.C.E. (figure 8). Le dernier cas connu remonte à 1991, et les mesures de surveillance ont pu être limitées aux étalons.

Figure 8 : Nombre de cas de M.C.E.
Période 1988-1992

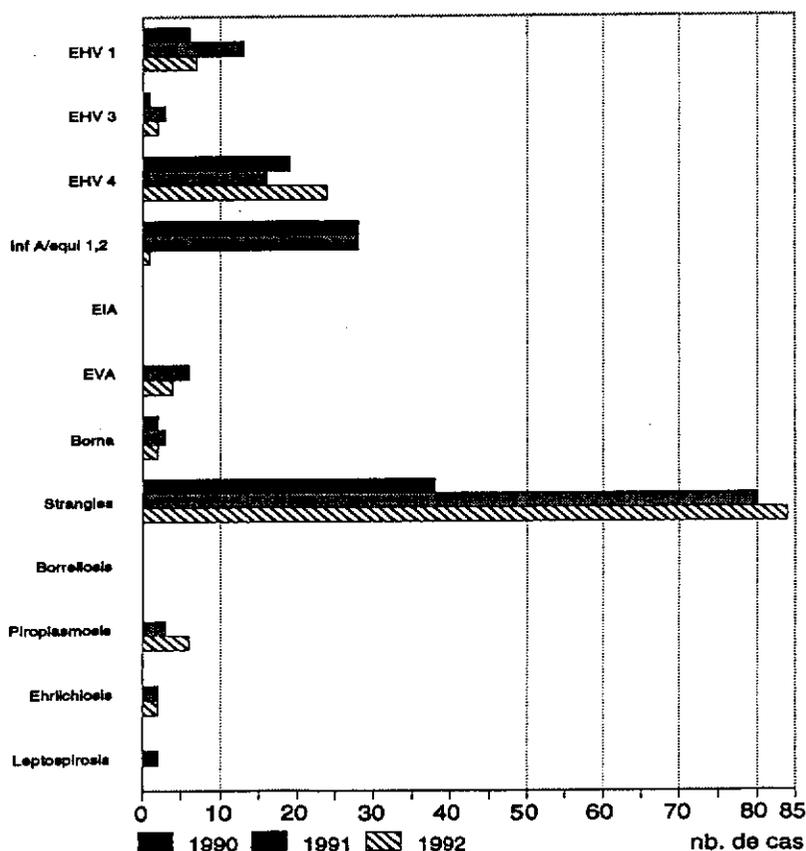


IX - EQUINELLA

Il y a trois ans, l'association suisse pour la médecine équine et l'Office vétérinaire fédéral ont mis sur pied le programme "EQUINELLA" de déclaration volontaire des cas de maladies équines contagieuses non soumises à déclaration obligatoire [3]. Les informations proviennent de 41 cabinets vétérinaires répartis dans l'ensemble de la Suisse, des deux facultés universitaires, du haras fédéral et du Service vétérinaire de l'armée, institutions qui couvrent au total environ 20% du cheptel chevalin de la Suisse.

Les résultats des trois dernières années sont présentés en figure 9.

Figure 9 : Enquêtes EQUINELLA. Période 1990-1992



X - CONCLUSIONS

La situation épidémiologique en Suisse au cours de l'année 1992 a été favorable pour ce qui est des maladies des listes A et B de l'O.I.E. Divers programmes de lutte de l'Etat ont été poursuivis avec succès. L'état sanitaire général a été

positivement influencé par les mesures instituées mais également par le faible nombre d'importations d'animaux de rente au cours des dernières décennies.

XI - BIBLIOGRAPHIE

1. Office fédéral de la statistique - recensement fédéral des animaux de rente du 22 avril 1992.
2. Centre suisse de la Rage - Rapport annuel 1992.
3. MEIER H. et HAUSER R. - Le système de déclaration EQUINELLA pour les maladies équine transmissibles en Suisse 1990 & 1992. *Pferdeheilkunde* 1992, **8**, 3-4.

*
* *